



Chers amis de Villemont,

Cette lettre, la 41^{ème} depuis celle inaugurale de juin 2010, ne commence plus par le traditionnel salut aux « fondateurs ». En effet, la fondation d'entreprise en tant que telle ne peut plus être reconduite en raison de diverses contraintes administratives. Ainsi, une page se tourne. Mais seulement dans la forme. Car rien ne serait possible à Villemont sans le mécénat. Et cela continue.

Nous devons mille mercis aux fondateurs qui nous ont accompagné pendant 15 ans. Et nous leur renouvelons vivement ces remerciements de bien vouloir poursuivre - avec d'autres - leur soutien. Différemment, certes. Non plus en participation directe à la défunte fondation d'entreprise. Mais à travers le support de « la DEMEURE HISTORIQUE ». Les explications suivent (*en fin de page 3*).

Venu le mois de mars, nous reprenons la restauration (quasi reconstruction pourrait-on dire, commencée en 2014) de travées entières du corps principal du château : portes et fenêtres (*page 2*). Avec, en 2025, quelques changements dans la maîtrise d'œuvre (*début de page 3*).

Bref, ainsi tout va bien. Malgré un environnement chaque jour un peu plus compliqué. Et puis, dans la série des petites (ou grandes) contrariétés (mais toujours passagères), l'envol de la toiture provisoire du colombier Ouest avec une tempête en décembre ... Histoire de rebondir, voici peut-être l'occasion de lancer sa restauration. Elle n'était pas vraiment dans les prévisions. Mais aujourd'hui ou demain, c'est à voir. Donc on réfléchit. (*page 4*)

Enfin on vous donne des nouvelles de la ferme où pour lancer le projet des gîtes les travaux de démolitions intérieures et de maçonneries ont débuté cet hiver (*pages 5 et 6*). Et un nouveau chemin d'accès a été créé, avec les plantations associées.

A très bientôt, à l'automne avec le n° 42.

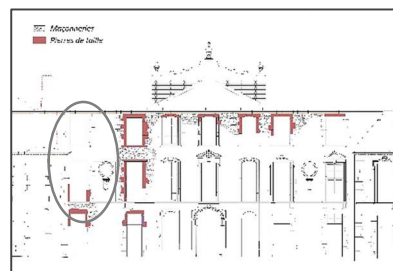
décembre 2024 : lendemain de tempête :
une toiture à terre.



maçonneries du corps de logis

Après la pause hivernale, David a repris la restauration des baies du corps de logis central. Ci-dessous, voici deux vues comparatives intérieures de la travée la plus à l'Est de la façade Nord (sur parc). On a beau avoir déjà restauré de la sorte une trentaine de portes et fenêtres, on reste admiratif du travail réalisé par des mains expertes.

Ci contre : localisation depuis l'extérieur des deux baies restaurées



l'équipe

de cette année
chaleureux à **Gérard DRVAR**, « jeune retraité » dont le dévouement pour les jardins de Villemont a été sans limite depuis 2010. Merci. Il devrait être remplacé dans les prochains mois par **Thierry LETE**, compagnon de route

On ne dit jamais assez combien tout ce qui se fait à Villemont est le résultat de l'implication formidable d'équipes successives qui oeuvrent depuis 25 ans à cette belle entreprise de restauration. Nous sommes heureux, depuis le début, d'avoir reconstitué une équipe complète. Tout en adressant nos vœux les plus chaleureux à **Gérard DRVAR**, « jeune retraité » dont le dévouement pour les jardins de Villemont a été sans limite depuis 2010. Merci. Il devrait être remplacé dans les prochains mois par **Thierry LETE**, compagnon de route

Franck CASTRO a repris ses fonctions à temps complet, en pleine forme, après un long intermède de 18 mois consécutif à son accident du travail de juillet 2023. Nous lui souhaitons pleine satisfaction dans ses tâches.

José PIERRE reste très actif dans la taille de pierres tous azimuts (château, fontaine, ferme ...) tout en variant ses occupations à participer activement en renfort à d'autres phases de chantier.

David CHASSAGNETTE le « benjamin » de l'équipe nous a rejoint dans l'été 2024. Il met ses talents de maçon expérimenté au service des délicats et variés travaux de restauration.

histoire de la maîtrise d'oeuvre

Lors de la reprise de Villemont, en 1995, le recours à un **Architecte en Chef des Monuments Historiques** (ACMH) était obligatoire pour conduire les travaux lourds sur un MH classé. Le statut de l'ACMH est spécifique : architecte libéral, il est aussi investi d'une mission de service public par délégation de l'Etat pour la protection du patrimoine MH. Il y en a une cinquantaine pour toute la France à qui sont affectés des départements désignés et aussi des monuments d'Etat dont ils ont la charge (1300 environ dont les cathédrales et sites particuliers comme le Mt St Michel, Versailles, Grand Palais ...).

C'est ainsi que le premier ACMH de Villemont a été **François VOINCHET** (MOULINS) qui avait le Puy-de-Dôme dans sa délégation. Il a réalisé les études préalables (1996) et suivi les travaux de restauration du Pavillon d'Entrée (2000) puis des deux hémicycles (2006). La loi sur l'architecture de 2006, sur directive européenne, a mis fin au monopole territorial des ACMH (sauf pour les monuments d'Etat) et les a placés en concurrence avec les architectes du Patrimoine, diplômés de l'Ecole de Chaillot.



Après le brutal décès de François VOINCHET, en 2008, nous avons travaillé avec **Michel TRUBERT** (ACMH à FONTAINEBLEAU) qui nous a accompagné jusqu'à cette année pour réaliser les restaurations du colombier Est (2012) du bâtiment adjacent (2016) et le début de la grange Sud (2019), tout en organisant le projet de restauration des maçonneries du château (2014-2024).

Depuis quelques années, Michel TRUBERT n'ayant plus le Puy-de-Dôme dans ses départements d'affectation a vu ses missions locales réduites et après notre excellente coopération – qu'il en soit vivement remercié - nous avons sollicité **Richard DUPLAT** (ACMH à ST CYR L'ECOLE) en charge du département voisin de l'Allier qui va, dans l'immédiat, superviser le suivi des travaux de couverture du corps de logis principal du château (voir présentation lettre n°38) puis envisager les tranches à venir.



mécénat affecté



On prête à Catherine de Médicis (venue à Villemont en 1566 avec son fils, le roi Charles IX, et le chancelier Michel de l'Hospital né au château voisin de La Roche à Chaptuzat) cette expression depuis largement vulgarisée : « *l'argent est le nerf de la guerre* ». Pour le patrimoine, la déclinaison en termes contemporains passe notamment par le mécénat affecté dont le mécanisme est d'une grande simplicité.

Le château de Villemont a passé une convention avec **LA DEMEURE HISTORIQUE**, Association reconnue d'utilité publique, qui depuis 100 ans (fêtés cette année 2024) accompagne les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments historiques privés dans leur mission d'intérêt général de conservation, de transmission et de valorisation.

Ainsi la Demeure Historique **EST HABILE A RECEVOIR DES DONS** qu'elle affecte spécialement (ici à Villemont), puis **DELIVRE LES REÇUS FISCAUX**. Des informations sont à l'adresse ci-dessous.

<https://www.demeure-historique.org/collectes/chateau-de-villemont/>

La participation, pour qui l'envisage, est à adresser avec la simple **référence : 2024-740** :

- par chèque à LA DEMEURE HISTORIQUE – Hôtel de Nesmond 57, Quai de la Tournelle 75005 PARIS
- ou par virement (RIB ci-après page 4)

Rappel de quelques données fiscales en matière d'aide au patrimoine à travers le mécénat affecté. Le CREDIT D'IMPOT est de :

66% pour les **particuliers** sur l'impôt sur le revenu (100€ de don coûtent 34€),

75% pour les **particuliers** sur l'IFI - impôt sur la fortune immobilière : (100€ coûtent 25 €)

60% pour les **entreprises** sur l'impôt sur les sociétés (100 € coûtent 40 €)



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
LA DEMEURE HISTORIQUE

Domiciliation
SG PARIS RIVE GAUCHE (03600)
10, rue Thénard 75005 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03600	00150062982	60

IBAN : **FR76 3000 3036 0000 1500 6298 260**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

**MERCI MILLE FOIS
A NOS DONATEURS
POUR LEUR SOUTIEN**

Minimum : 50 €.

Maximum :
- 20% du revenu imposable pour les particuliers.
- et 20.000 € ou 0,5% du CA pour les entreprises.

adresse mail de Villemont :
infos@villemont.net

Le colombier

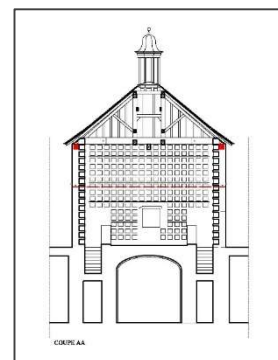
Un matin du mois de décembre 2024, José (tailleur de pierres) et David (compagnon maçon) découvrent dans la grande Cour d'honneur, au pied du colombier Ouest, un fatras de tôles, chevrons et autres pannes, tombé par terre : la toiture du colombier s'est envolée, emportée par une tornade localisée. La vidéo de surveillance captée dans la nuit montre, assez curieusement si on se réfère à la violence de la force du vent, un phénomène relativement lent de soulèvement puis de basculement.



C'est **la seconde fois** que nous subissons le même sinistre. La toiture posée à notre arrivée en 1997, en même temps que toutes les autres couvertures provisoires des communs, avait déjà subi les deux tempêtes « Lothar et Martin » de Noël 1999. A l'époque il n'y avait pas d'assurance. Cette fois-ci, la franchise (très très) élevée qui limite le montant de la prime courante rend bien mince l'indemnisation à venir. Il reste à arrêter une décision de travaux.

Il se trouve que les deux sinistres se sont produits de façon identique sur une toiture à deux pans et faible pente qui doit sûrement offrir une forte prise aux vents ascendants en tourbillon dont les spécialistes disent qu'ils ont souvent des trajectoires répétitives.

La toiture primitive était à 4 pans qui supporte mieux ce type d'effet climatique. D'où l'idée de refaire une telle forme. Et tant qu'à faire pourquoi pas, si nous parvenons à trouver le financement, envisager à tout le moins une charpente définitive en chêne, à 4 pans, sur le même modèle que celui réalisé sur l'autre colombier Est en 2012 (*plan ci contre*). Quitte à ne recouvrir que provisoirement en tôles pour limiter les coûts. Mais, au moins, la structure serait définitive.



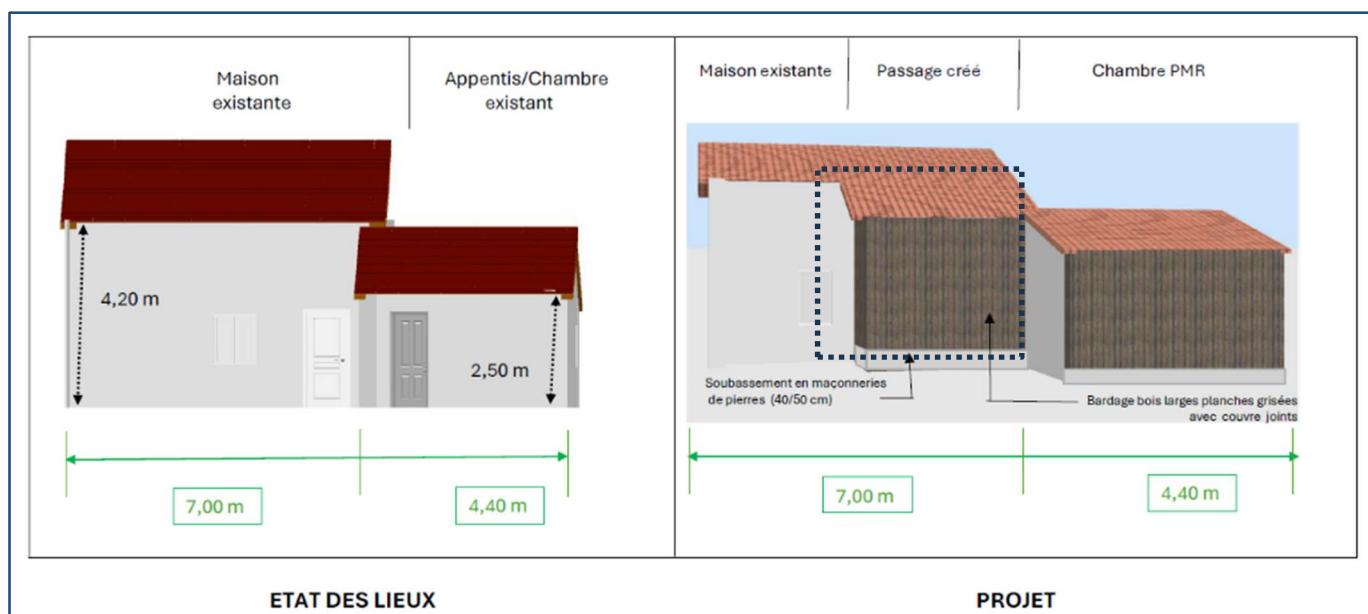
à propos des gites

Nous avons débuté les travaux sur les bâtiments avec deux orientations :

- l'aménagement de la **maison de ferme existante** : évidemment les travaux s'avèrent finalement bien plus amples que ceux qu'un premier examen pouvait laisser imaginer,
- La préparation de la « **vieille maison** » en arrière, en commençant les percements intérieurs pour agrandir sur la grange voisine.

... la maison de ferme :

Pour rattacher le petit bâtiment où doit être aménagé une chambre PMR situé à l'arrière de la maison d'habitation, il faut créer un passage de liaison ; voici ce que nous allons construire dans l'été : résultat dans la prochaine lettre.



A l'intérieur, on modifie les volumes et les espaces : ci-dessous : étapes de suppression d'un mur porteur en parpaings qui séparait cuisine et cellier. Avec démolition d'une autre cloison vers la salle à manger pour créer un ensemble ouvert.



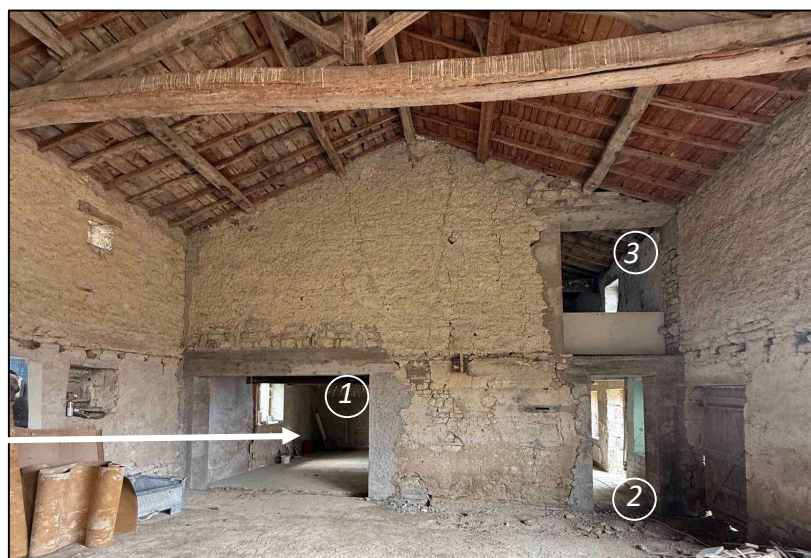
Ces aménagements répondent à deux objectifs : aérer les volumes intérieurs au rez de jardin pour créer un vaste espace de vie, communiquant entre cuisine/salle à manger et salon, mais aussi faciliter les mouvements des personnes PMR avec des passages larges. Ceci n'est d'ailleurs qu'un début.

... la « vieille maison » :

Ici il y a tout à faire. Lorsque les plans définitifs seront élaborés, on aura le dessin des façades. Et notamment celle-ci-dessous à l'Est, coté château. Avec disparition des deux baies disgracieuses créées dans les années 50, séparées par un pilier de béton. Sans doute avec, à l'identique de ce qui existe dans les bâtiments voisins, une grande porte de grange et une autre plus petite. Le tout remaçoné et encadré de pierres de taille. Mais pour l'heure, on sait déjà qu'on va agrandir l'ancienne partie habitation dans cet espace (entre les traits ■ sur la photo).



Le mur plein que l'on aperçoit sur la photo (ci-dessous à gauche) fait la séparation entre la « vieille maison » et la grange ouverte. Il a reçu 3 percements pour assurer la communication entre les deux parties. Le plus large (ci-dessous en bas) mesure 3,50 metres.



Ci-dessus, les ouvertures réalisées :
 1 - le percement à gauche destiné à agrandir le futur salon,
 2 - une porte pour accéder à la salle à manger
 3 - et au 1^{er} étage le passage d'une galerie.

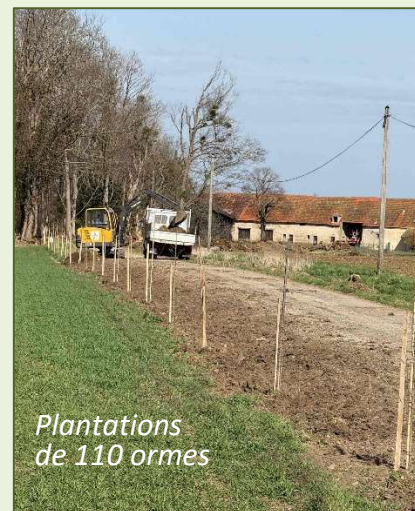


Ci-contre étape de percement : étaieement du mur soutenu par des bastaings, création des deux poteaux latéraux, puis coulage de l'épais linteau en béton armé.

A l'intérieur, les cloisons séparatives ont été démolies, les solivages dégagés, des portes élargies. Plus tard, sur la façade à l'Est, on ouvrira de grandes baies sur une terrasse avec pergola.



Enfin, on a créé un nouveau chemin d'accès qui permettra d'individualiser les accès aux gîtes. Et de centrer l'arrivée sur la cour de ferme. Très gros boulot : des dizaines d'arbres abattus, des centaines de m3 de terres déplacées. Dans le même temps on a planté 110 ormes en alignement.



Pour terminer voici, extrait d'un vaste reportage réalisé par drone, une belle vue inhabituelle de Villemont depuis l'aspect Nord-Est. Au loin : VENSAT. Réalisation par <https://mission-colibri.fr/drone/>

